

Rats & Souris - Bloc'Pâte Appât 12 blocs - BARSTORM300 - 3167770216868

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Rats & Souris - Bloc'Pâte Appât 12 blocs - BARSTORM300 - 3167770216868

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : rodenticide, biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Non classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

2.3 Autres dangers

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Ce produit est dangereux pour les mammifères, y compris les animaux domestiques et les oiseaux. L'exposition des animaux non cibles doit être évitée

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE	
farine de blé	Numéro CAS: 130498-22-5 Numéro-CE: 310-127-6			< 80 %
saccharose	Numéro CAS: 57-50-1 Numéro-CE: 200-334-9			< 10 %
distéarate de magnésium	Numéro CAS: 557-04-0 Numéro-CE: 209-150-3			< 10 %
propane-1,2-diol	Numéro CAS: 57-55-6 Numéro-CE: 200-338-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23			< 5 %

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

flocoumafen (ISO)	CAS 90035-08-8 CE 421-960-0 Index 607-375-00-5	Repr. 1B – H360D Acute Tox. 1 – H330 Acute Tox. 1 – H310 Acute Tox. 1 – H300 STOT RE 1 – H372 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic 1 – H410	0,0025 %
-------------------	--	---	-------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: troubles de la coagulation Tendance accrue au saignement.

Dans les cas graves, une hémorragie massive d'organes internes peut entraîner un choc circulatoire, ce qui pourrait s'avérer fatal.

L'apparition des symptômes peut être retardée de 4 jours après l'absorption.

Dangers: La substance / le produit est un rodenticide anticoagulant avec un mode d'action de type coumarine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Antidote: Administrer des préparations de vitamine K 1 comme antidote.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.
Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.
Éviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

le travail.

Si lors et après l'action de lutte contre les nuisibles des rats ou des souris morts ou mourants sont découverts, il est nécessaire de les éliminer immédiatement afin d'éviter des empoisonnements secondaires. Ne pas utiliser dans une zone ouverte - Recouvrir les appâts ou utiliser des boîtes à appâts.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Sensible aux odeurs : séparer des produits dégageant des odeurs.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

57-50-1: saccharose
VME 10 mg/m3 (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle Protection respiratoire:
Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Des gants de protection (EN 374) sont nécessaires pour une manipulation sûre de ce produit et sont aussi recommandés pour se protéger contre les maladies transmises par les rongeurs.
p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux., Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: blocs

Couleur: bleu(e)

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Valeur du pH: env. 6 - 8 (20 °C)

Point de fusion: non applicable

Point d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: Non applicable, le produit est un solide.

Vitesse d'évaporation: non applicable

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

Inflammabilité: pas facilement inflammable

Limite inférieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Pression de vapeur : non applicable

densité de vapeur relative (air) : non applicable

Solubilité dans l'eau : insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : non applicable

Auto-inflammabilité : non auto-inflammable

Décomposition thermique : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique : Non applicable, le produit est un solide.

Risque d'explosion : aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2 Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement : Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Densité apparente : env. 520 kg/m3 Densité apparente après compactage

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

10.5 Matières incompatibles

Produits à éviter : acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5 mg/l

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Closed-patch Test cobaye: non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

Données relatives à : flocoumafen (ISO)

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Classement-UE La substance appartient au groupe des rodenticides anticoagulants structurellement semblable à la warfarine, qui sont classés comme la warfarine.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

L'exposition répétée à de petites quantités peut affecter certains organes. Nuit au système de coagulation

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,067 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,17 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 18,2 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) > 18,2 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (28 j) < 0,1 mg/l, *Brachydanio rerio* (autre(s), Écoulement.)

Evaluation de la toxicité terrestre:

Dangereux pour les oiseaux et les mammifères.

12.2 Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: > 2.000

L'accumulation dans les organismes est attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit contient une substance PBT potentielle.

Le produit contient une substance vPvB potentielle (très persistante et très bioaccumulable)

Données relatives à : flocoumafen (ISO); masse de réaction de cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine et de trans-4-hydroxy-3-(1,2,3,4-tétrahydro-3-(4-(4-trifluorométhylbenzyloxy)phényl)-1-naphtyl)coumarine

Satisfait les critères PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable Le mélange n'est pas classé pour le transport.		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 28, 29, 30

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 84

Porter des gants pendant la phase de manipulation du produit (gants en nitrile réutilisables certifiés EN 374-3).

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée communiquée par la fabricant concernant l'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants).

H360D - Peut nuire au fœtus.
H330 - Mortel par inhalation.
H310 - Mortel par contact cutané.
H300 - Mortel par ingestion.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA
Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN
Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR
Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD
Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA
Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF
Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS
Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE
Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEX
Concentration d'Effet pour X%
CEbx
Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CERx
Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP
Classification, Labelling, Packaging regulation
Clx/ICx
Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx
Concentration Létale pour X%
Conc.
Concentration
DLx/LDx
Dose Létale pour X%
DMEL
Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

DNEL
Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO
Dose Sans Effet Observable
EC Number
EINECS and ELINCS Number
EINECS
Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS
Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE
Norme européenne
EU/UE
Union Européenne
IATA
International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC
International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG
International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc
Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL
Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL
MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL
Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A
Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE
Organisation de coopération et de développement économique
OMS
Organisation Mondiale de la Santé
OSHA
Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT
Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC
Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow
Coefficient n-octanol / eau
REACH
Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID
Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S
Substance Active
STOT

Référence : FDS_967_N
Version : 2019-01

Edition révisée n°0
Date de révision : 26/06/2019

Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC
Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA
Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP
Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB
Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU
Nations Unies

STORM ULTRA SECURE AMM N° FR-2019-0001

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.